

Mairie d'ALBIAS
Place de l'Hôtel de Ville
82350 ALBIAS

AVIS HYDROGEOLOGIQUE RELATIF A L'EXTENSION DU CIMETIERE COMMUNAL

MARS 2024 – Version B



Stéphane HILLAIRET
Hydrogéologue agréé en matière d'hygiène publique
pour le département du TARN-ET-GARONNE

Suivi des modifications

Indice Version	Date	Nombre de pages	Nombre d'annexes	Objet des modifications
A	23/03/2024	15	0	Version initiale
B	30/03/2024	16	0	Relecture par M. Bousquet coordonnateur

SOMMAIRE

1.	INTRODUCTION.....	4
2.	SITUATION GEOGRAPHIQUE.....	6
3.	CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET D'EXTENSION	7
3.1.	Localisation et environnement.....	7
3.2.	Le projet d'extension.....	8
4.	CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE	9
4.1.	Contexte géologique général.....	9
4.2.	Contexte hydrogéologique général	10
4.3.	Piézométrie générale.....	11
4.4.	Captages d'eau potable	12
4.5.	Etude géologique et hydrogéologique sur le site.....	12
4.6.	Conclusion	15
5.	SYNTHESE ET AVIS.....	16

Figures :

Figure 1 :	Plan général de situation (Géoportail).....	6
Figure 2 :	Situation du cimetière communal d'Albias et de l'extension projetée (Géoportail).....	6
Figure 3 :	Vue aérienne du cimetière communal et de l'extension projeté (Géoportail)	7
Figure 4 :	Plan d'aménagement de l'extension du cimetière (d'après le plan Iris, BE VRD et Gaëlle Combres, BE Paysage).....	8
Figure 5 :	Plan d'aménagement de la phase 1 de l'extension du cimetière (d'après le plan Iris, BE VRD et Gaëlle Combres, BE Paysage).....	8
Figure 6 :	Contexte géologique (Infoterre)	9
Figure 7 :	Piézométrie générale de la nappe alluviale d'octobre 1996 avec sens et directions d'écoulements (Rapport BRGM RP-65583-FR de décembre 2016).....	11
Figure 8 :	Localisation des captages d'eau potable et les périmètres de protection associés (www.carto.picto-occitanie.fr)	12
Figure 9 :	Localisation des sondages réalisés et cotes relatives (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024).....	13
Figure 10 :	Localisation des puits domestiques autour du projet (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024).....	14

Tableaux :

Tableau 1 :	Coupe lithologie et stratigraphie au droit de l'ouvrage BSS004HSSG (Infoterre)	10
Tableau 2 :	Coupe lithologie et stratigraphie au droit de l'ouvrage BSS002DESN (Infoterre)	10
Tableau 3 :	Coupe géologie et lithologie au droit du site (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024).....	13
Tableau 4 :	Niveaux piézométrique et NPHE au droit des puits (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024).....	14

1. INTRODUCTION

Par courrier du 22 septembre 2023, à la suite à la proposition de M. Jean-Paul BOUSQUET, coordonnateur des hydrogéologues agréés, l'Agence Régionale de la Santé, délégation départementale du Tarn-et-Garonne, m'a désigné pour émettre un avis relatif à l'extension du cimetière communal de la commune d'Albias (Figure 1 à Figure 5).

Je me suis donc rendu tout d'abord le 4 décembre 2024 à la mairie d'Albias pour une réunion informelle avec :

- Madame Yvonne ANJOUBAULT, Directrice Générale des Services ;
- Monsieur Michel MONESMA, 1^{er} adjoint au maire ;
- Madame Nathalie DURENS, secrétaire.

Dans le cadre de cette réunion, la procédure a été expliquée avec, en particulier, compte tenu de la superficie de l'extension envisagée, la nécessité de réaliser préalablement à l'avis, une étude de sols et hydrogéologique par un bureau d'études.

En effet, selon l'article L2223-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par LOI n°2008-1350 du 19 décembre 2008 - art. 14 : *« La création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière sont décidés par le conseil municipal. Toutefois, dans les communes urbaines et à l'intérieur des périmètres d'agglomération, la création, l'agrandissement et la translation d'un cimetière à moins de 35 mètres des habitations sont autorisés par arrêté du représentant de l'Etat dans le département, pris après une enquête publique réalisée conformément au chapitre III du titre II du livre 1^{er} du code de l'environnement et avis de la commission départementale compétente en matière d'environnement, de risques sanitaires et technologiques ».*

Pour ce type d'intervention, l'hydrogéologue agréé doit apprécier l'aptitude des terrains à recevoir des inhumations et surtout les risques potentiels de pollution des eaux souterraines. Son avis doit être rendu en analysant les contextes topographique, géologique et hydrogéologique du site.

Ce rapport rend compte de cet avis pris à la suite :

- d'une visite de terrain le 4 décembre 2024 en compagnie de M Michel MONESMA, 1^{er} adjoint au maire ;
- de la prise en compte des plans et du projet d'extension transmis par la Mairie ;
- du rapport de SOLINGEO « Projet d'agrandissement d'un cimetière – Mission G1/ES – Etude de site – Chemin de Gazous – Albias (82) du 8 mars 2024 ;

Ce document reprend le projet d'extension du cimetière, examine le contexte géologique et hydrogéologique, évalue l'impact sur l'environnement.

Par ailleurs les documents suivants ont été consultés :

- la carte géologique à 1/50 000^{ème} de Nègrepelisse, n°931 (éditions du BRGM) ;
- la carte topographique n°2141 SB à 1/25 000^{ème} de Nègrepelisse (Institut Géographique National).

Les sites internet suivants ont permis de réaliser les supports cartographiques :

- www.geoportail.gouv.fr, le site de l'IGN ;
- www.infoterre.brgm.fr, le site du Bureau de Recherches géologiques et Minières (BRGM) ;
- www.cpto.picto-occitanies.fr, le site de l'Agence Régionale de Santé ;
- www.cadastre.gouv.fr, le site du cadastre ;
- www.adour-garonne.eaufrance.fr, le site de l'Agence de l'Eau Adour Garonne ;
- www.adeseaufrance.fr, le portail national d'accès aux données sur les eaux souterraines.

2. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet d'extension du cimetière se situe sur la commune d'Albias.

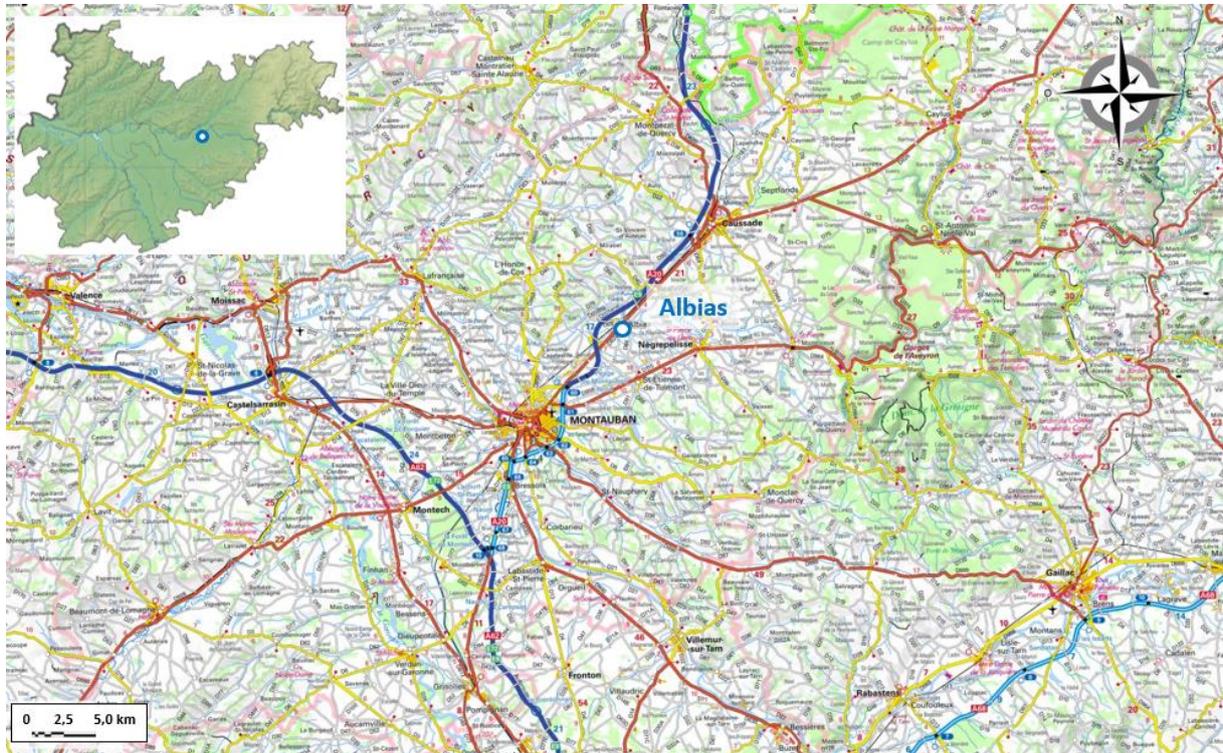


Figure 1 : Plan général de situation (Géoportail)

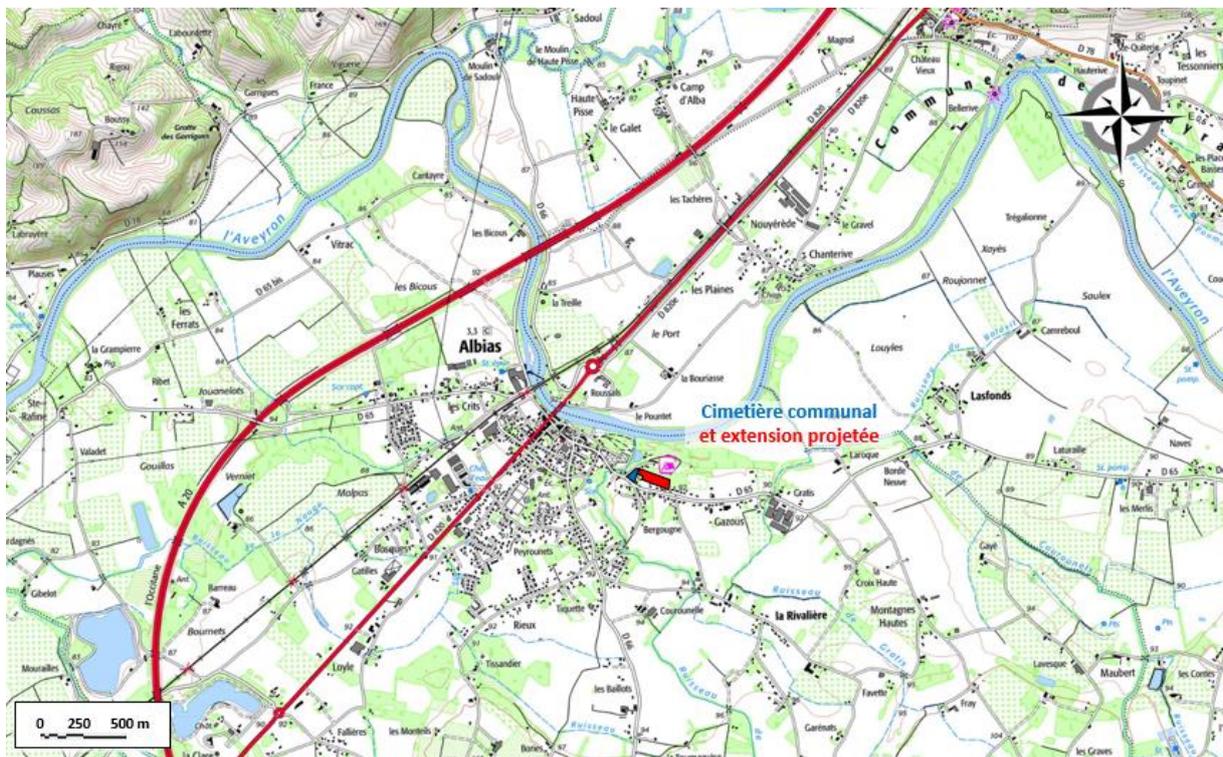


Figure 2 : Situation du cimetière communal d'Albias et de l'extension projetée (Géoportail)

3. CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL DU PROJET D'EXTENSION

3.1. Localisation et environnement

Le cimetière communal qui fait l'objet de ce projet d'extension est appelé « cimetière protestant ». Il est situé en bordure de la route départementale D65, à environ 500 mètres au Sud-Ouest du centre bourg et de l'église.

Il est implanté à une cote topographique d'environ 90 mNGF, sur la parcelle n°13 de la section AK. Le projet d'extension concerne pour partie la parcelle n°124 de la section AK attenante au nord-ouest.

La parcelle AK 124, localisée dans une zone pavillonnaire rurale, est exempte de toute construction, recouverte d'herbe rase et comporte quelques arbres, notamment sur le tiers Ouest du site. Son aspect général laisse penser plutôt à une friche.

A une cinquantaine de mètres à l'Ouest du cimetière actuel et de la partie ouest de l'extension projetée, coule le ruisseau de la Brive, dans une petite vallée encaissée. Un peu plus au Nord un plan d'eau est situé entre le ruisseau et le hameau au bout du chemin de Gazous. L'Aveyron coule à environ 200 mètres au Nord.

D'un point de vue topographique, le terrain concerné par le projet est relativement plat et horizontal avec une altitude d'environ +91 mNGF selon le site Géoportail.

La bordure Sud de la parcelle AK 124 jouxte les parcelles d'une petite dizaine de pavillons.



Figure 3 : Vue aérienne du cimetière communal et de l'extension projeté (Géoportail)

3.2. Le projet d'extension

Le projet d'extension de cimetière n'est pas encore définitif et pourrait évoluer dans l'avenir.

Sur le principe, par rapport aux documents transmis par la mairie d'Albias le 06/02/2024 (document du bureau d'études paysages Gaëlle Combres – Confluence Studio), le projet occupera une superficie de 10 420 m², (soit 1 ha 04 a 20 ca), c'est-à-dire une partie de la parcelle n°124 de la section AK, d'une superficie totale de 55 807 m² (soit 5 ha 58 a 07 ca).

L'aménagement général est représenté en Figure 4 ci-après :

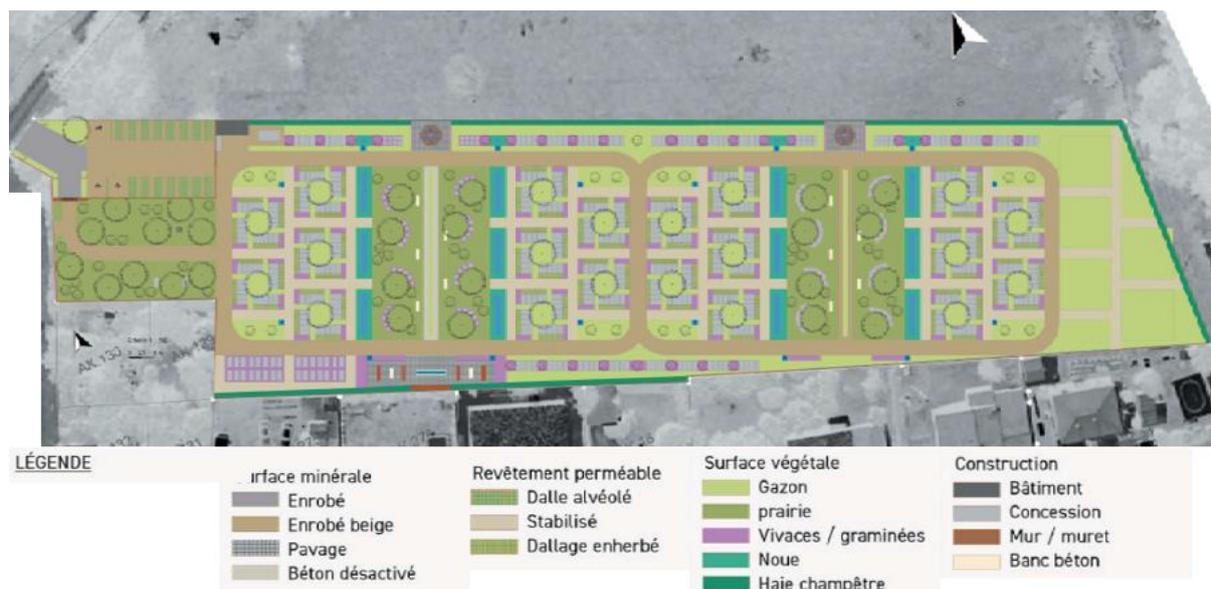


Figure 4 : Plan d'aménagement de l'extension du cimetière (d'après le plan Iris, BE VRD et Gaëlle Combres, BE Paysage)

Pour la phase 1 du projet, les aménagements sont les suivants (cf. Figure 5) :

Projet Phase 1 :

- 15 places de stationnement + 2 PMR + vélo/moto
- 240 Concessions simples taille 2m x 1m
- Terrain commun : 192m² réservés avec allée, 30 places
- 56 Concessions cinéraires taille 1m x 1m
- Colombarium : 40 cases minimum

Surface Phase 1 : 5586m²

- Parvis/Entrée : 156m²
- Stationnement : 380m²
- Parc arboré de transition : 630m²
- Cimetière Phase 1 : 4420m²

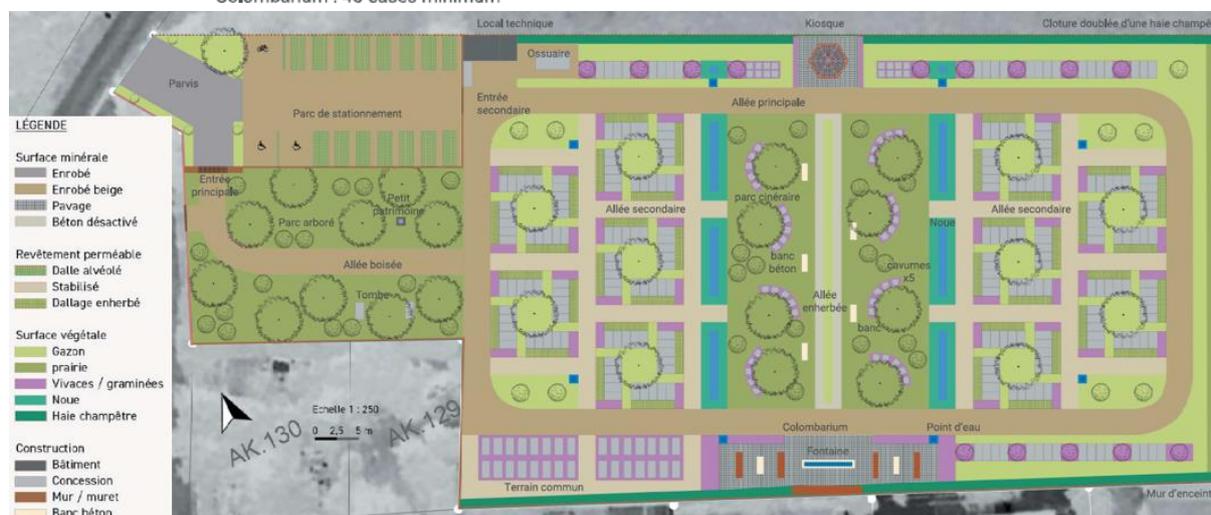


Figure 5 : Plan d'aménagement de la phase 1 de l'extension du cimetière (d'après le plan Iris, BE VRD et Gaëlle Combres, BE Paysage)

4. CONTEXTE GEOLOGIQUE ET HYDROGEOLOGIQUE

4.1. Contexte géologique général

Le terrain au droit du projet est constitué de formations alluvionnaires, déposées en terrasses par l'Aveyron. Elles recouvrent sur 4 à 7 mètres d'épaisseur les formations molassiques tertiaires de l'agenais (cf. Figure 6).

Les molasses, d'une puissance pouvant atteindre 150 m, affleurent essentiellement en bordure de la plaine alluvionnaire de l'Aveyron. D'après la carte géologique disponible sur Infoterre, le secteur d'Albias est majoritairement constituée des formations référencées Fyb correspondant aux alluvions würmiennes (Pléistocène supérieur) des terrasses inférieures des rivières et alluvions anciennes des rivières : graviers, galets siliceux, limons, sables grisâtres à fines passées argileuses grises et jaunes

Au Nord, la formation g1D des molasses affleure sur une bande de quelques mètres de large, en base de la formation Fyb décrites ci-avant. Les molasses (Oligocène inférieur, Rupélien moyen) se présentent sous divers faciès décrit dans l'ensemble D : « Molasses de Fayssac. Grès de la Sauzière. Molasse et poudingues de Saint-Martin-de-Casselvi, de Cambon, le Faget, sous les calcaires du "régime" de Briatexte. Niveaux argilo-calcaires rouges intercalés ».

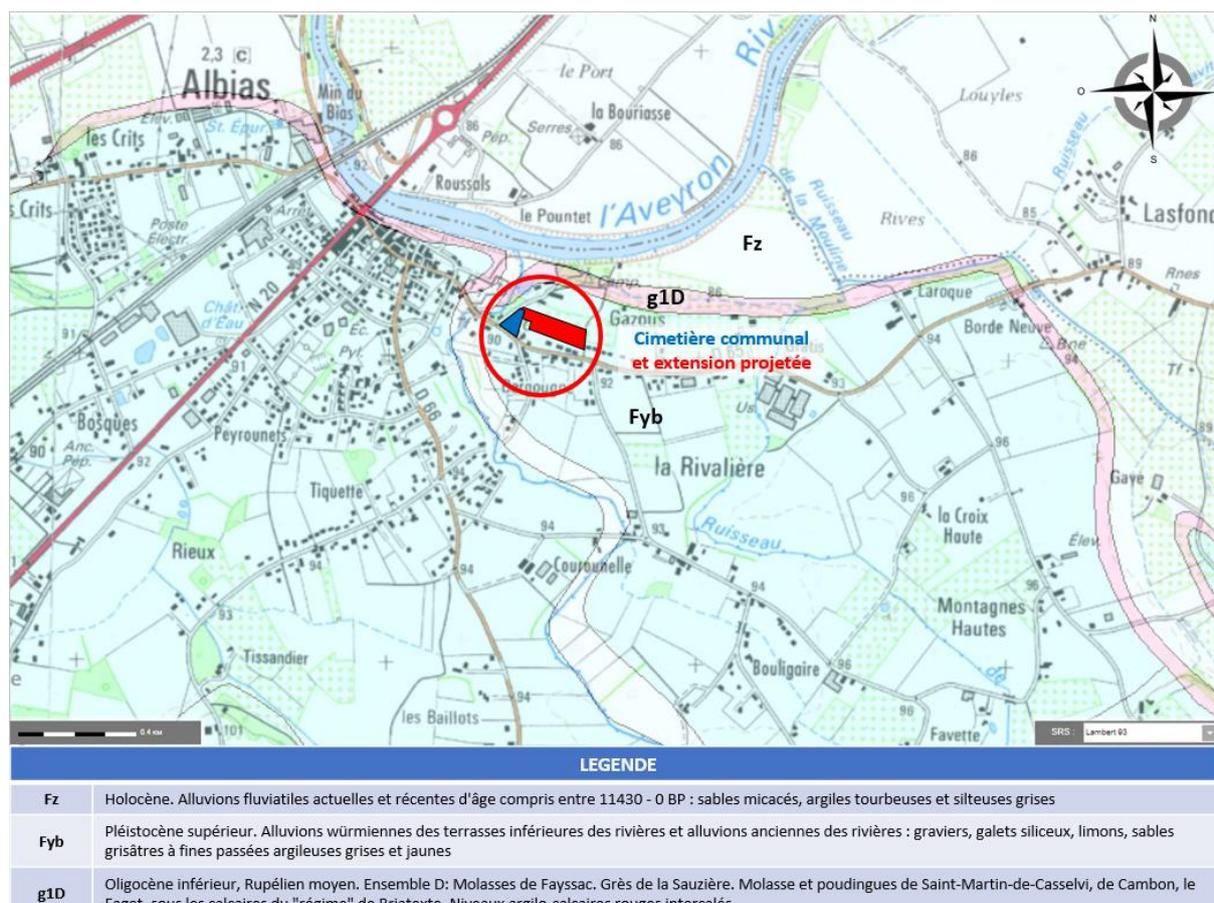


Figure 6 : Contexte géologique (Infoterre)

D'après le point BSS renseigné le plus proche du projet est un forage de géothermie de 150 mètres de profondeur (BSS004HSSG) réalisé en 2023 pour l'école Georges Pompidou à 400 mètres à l'ouest du projet.

Les principaux terrains constituant le sous-sol du projet sont :

Profondeur	Lithologie	Stratigraphie
0,0 à 0,3 m	Remblai	
0,3 à 1,0 m	Argile	Quaternaire Alluvions
1,0 à 2,5 m	Argile graveleuse	
2,5 à 4,0 m	Graviers sableux argileux	
4,0 à 28,0 m	Marne argileuse	Tertiaire Molasses de l'Agenais (Rupélien - Oligocène inférieur)
28,0 à 31,0 m	Argile sableuse	
31,0 à 34,0 m	Sable gris	
34,0 à 56,0 m	Marne argileuse	
56,0 à 59,0 m	Argile sableuse	
59,0 à 65,0 m	Marne argileuse	
65,0 à 67,0 m	Sable argileux	
67,0 à 72,0 m	Sable gréseux gris	
72,0 à 91,0 m	Marne argileuse	
91,0 à 96,0 m	Sable gris grossier	
96,0 à 118,0 m	Marne argileuse	
118,0 à 126,0 m	Grés tendre	
126,0 à 150,0 m	Marne argileuse	

Tableau 1 : Coupe lithologie et stratigraphie au droit de l'ouvrage BSS004HSSG (Infoterre)

Ces formations reposent ensuite les formations intra-molassiques et atteignent au total 150 à 300 mètres d'épaisseur. Le forage de reconnaissance F1 de Négrepelisse, référencé sous le n°BSS002DESN (ancien code n°09311X0080/F), donne la coupe géologique suivante, avec une épaisseur de molasses de 189 mètres :

Profondeur	Stratigraphie
0 à 124 m	Oligocène
124 à 189 m	Eocène
189 à 217 m	Jurassique (Domérien)
217 à 240 m	Jurassique (Cérixien)
240 à 328 m	Jurassique (Sinémurien)
328 à 494 m	Jurassique (Héttangien)
494 à 496,8 m	Permien (Saxonien)

Tableau 2 : Coupe lithologie et stratigraphie au droit de l'ouvrage BSS002DESN (Infoterre)

4.2. Contexte hydrogéologique général

Les formations géologiques décrites ci-avant renferment les aquifères suivants au droit du projet, du moins profond au plus profond :

- L'aquifère contenu dans les alluvions de l'Aveyron (masse d'eau souterraine FRFG022) et dont l'écoulement est libre (nappe phréatique) ;
- L'aquifère dans les formations intra-molassique de l'Oligocène (masse d'eau souterraine FRFG071) et notamment les faciès détritiques grossiers du Rupélien et du Chattien et dont l'écoulement est majoritairement captif ;

- Les aquifères karstiques captifs contenus dans le Jurassique moyen et supérieur (masse d'eau souterraine FRFG080) affleurant à environ 13 km à l'Est (Montricou) et reconnus en profondeur par les forages de Négrepelisse.

Au vu des formations géologiques présentes sous la zone d'étude, l'aquifère présent est celui contenu dans les « Alluvions de l'Aveyron » contenant une nappe à écoulement libre (nappe phréatique). Il s'agit ici des alluvions du premier palier de la basse terrasse.

4.3. Piézométrie générale

Les données bibliographiques sur la piézométrie du secteur caractérisent les alluvions de la basse plaine de la vallée de l'Aveyron (Fy1) comme un important réservoir aquifère (aquifère « Alluvions de l'Aveyron »).

Localement, au droit du projet, cet aquifère est représenté par les alluvions de la basse terrasse présentant un lien hydraulique avec l'aquifère de la basse plaine, lui-même en relation hydraulique avec l'Aveyron.

Selon une étude du BRGM «Gestion des systèmes aquifères alluviaux dans le bassin Adour-Garonne» (rapport BRGM/RP-65583-FR de décembre 2016), les niveaux de la nappe alluviales fluctuent au droit d'Albias entre 80,3 m NGF et 81,9 m NGF (chronique de suivi réalisée entre 1995 et 2015).

Si on prend en compte le site du projet d'extension, la nappe s'écoule vers le Nord, quasi perpendiculairement au cours de l'Aveyron avec lequel elle est en relation hydraulique (cf. flèche bleu clair au droit du site en Figure 7).

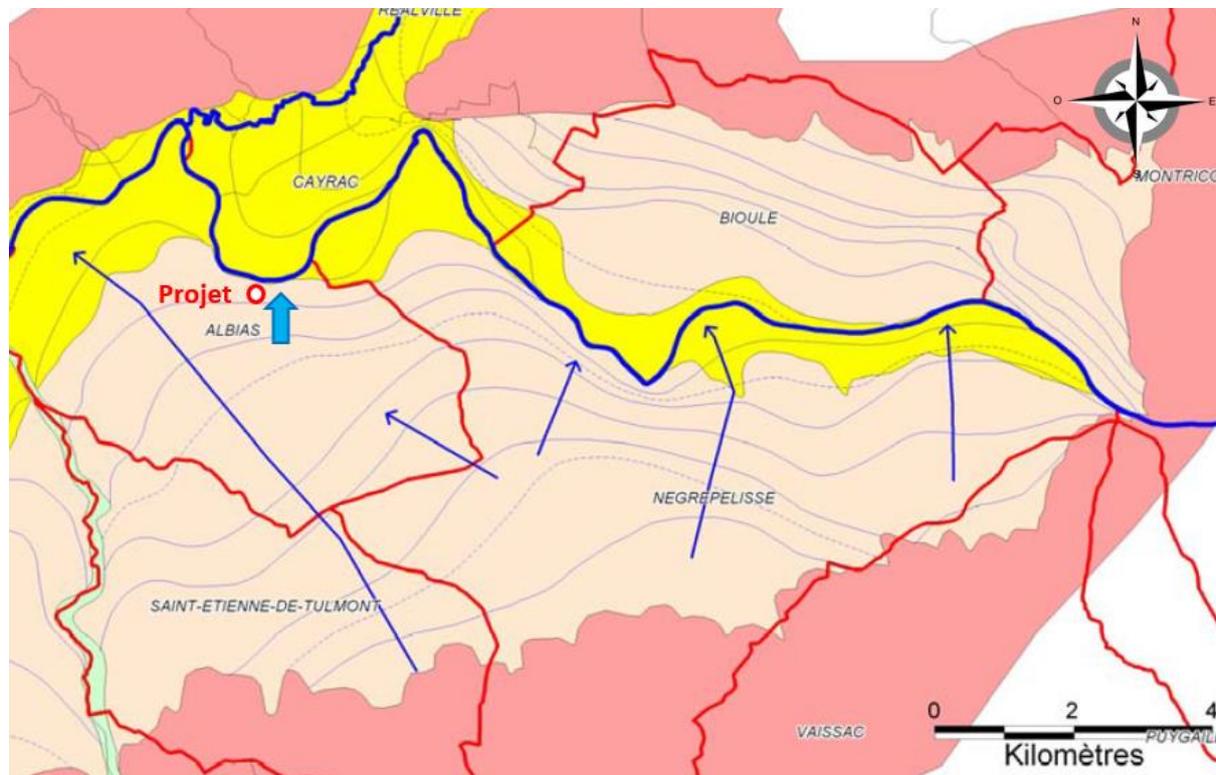


Figure 7 : Piézométrie générale de la nappe alluviale d'octobre 1996 avec sens et directions d'écoulements (Rapport BRGM RP-65583-FR de décembre 2016)

D'un point de vue hydrogéologique, les terrasses alluviales sont généralement pourvues d'une nappe irrégulièrement établie dans leur soubassement caillouteux. Le niveau de cette nappe est susceptible de varier de manière notable au cours des saisons et en fonction des événements climatiques.

Enfin, au vu de la nature des couches en présence, une saturation des sols superficiels ou l'apparition de circulations d'eau anarchiques sont possibles en période climatique défavorable.

4.4. Captages d'eau potable

La consultation du site www.carto.picto-occitanie.fr, permet de localiser et caractériser les captages d'eau potable autour du projet (cf. Figure 8).

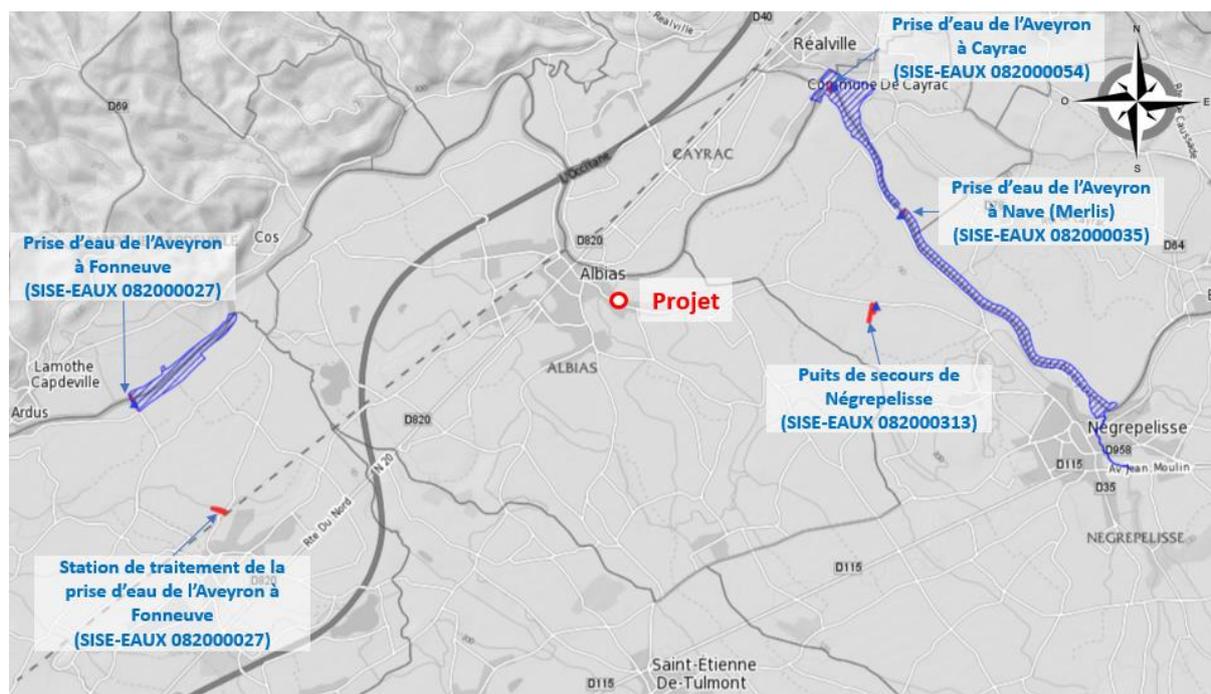


Figure 8 : Localisation des captages d'eau potable et les périmètres de protection associés (www.carto.picto-occitanie.fr)

Nous observons que le projet n'est pas concerné par les périmètres de protection délimités des différentes prises d'eau dans l'Aveyron en amont et à l'aval du site et par celui du puits de secours de Négrepelisse.

4.5. Etude géologique et hydrogéologique sur le site

Le 01/03/2024, le bureau d'études Solingéo a réalisé plusieurs sondages les 20 et 21/02/2024 sur la parcelle du projet (cf. Figure 9), dont 1 piézomètre d'une profondeur de 5,9 m. Ce piézomètre a traversé :

- 0,0 à 0,1 m : terre végétale ;
- 0,1 à 0,7 m : limon plus ou moins sableux marron, humique ;
- 0,7 à 2,75 m : limon sableux à sable limoneux à rares graves, marron, légèrement humide à humide ;
- 2,75 à 3,7 m : sable plus ou moins limoneux, marron, humide à saturé ;
- 3,7 à 4,8 m : argile marneuse marron, légèrement humide ;
- 4,8 à 5,9 m : marne argileuse marron, légèrement humide à sec.

Commune d'ALBIAS (82)
Avis hydrogéologique relatif à l'extension du cimetière communal

Le niveau statique s'établissait à 3,4 m/sol avec une venue d'eau à 3,5 m/sol lors de la foration.

Ce piézomètre a été équipé et fait l'objet d'un suivi pour une durée de 12 mois.



Figure 9 : Localisation des sondages réalisés et cotes relatives (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024)

La synthèse géologique au droit du site à partir des sondages réalisés entre 2,3 et 6,0 m/terrain actuel, est la suivante :

Coupe géologique	Lithologie	Profondeur (m/TA)
<i>Alluvions fines</i>	<i>Limon à argile +/- sableuse, marron-ocre, légèrement humide à humide</i>	De 0,00 à 0,50 / 1,80
<i>Alluvions moyennes à grossières</i>	<i>Argile +/- sablo-graveleuse à sable graveleux +/- argileux, légèrement humide à saturé</i>	De 0,50 / 1,80 à 3,70
<i>Substratum local altéré à sain</i>	<i>Argile marneuse à marne argileuse, marron, légèrement humide à sec</i>	Au-delà de 3,70

Tableau 3 : Coupe géologie et lithologie au droit du site (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024)

Le niveau d'eau s'établit entre 2,8 et 3,7 m/terrain actuel à la faveur de la base des alluvions moyennes à grossières au sein des passages à dominante sableuse.

Les enquêtes bibliographiques conduites par Solingéo donnent les informations suivantes :

- La banque du sous-sol recense plusieurs ouvrages avec présence d'une nappe entre 1,9 et 4,55 mètres de profondeur (à noter que les ouvrages sont assez éloignés et sur la rive opposée pour 2 d'entre eux) ;
- Sur la base des données du site de l'ADES (portail national d'Accès aux Données sur les Eaux Souterraines), Solingéo mentionne un battement de la nappe entre 1,3 et 1,5 m entre basses et hautes eaux.

En complément des études bibliographiques, Solingéo a réalisé une enquête de terrain qui a permis de trouver 4 puits à proximité du projet (cf. Figure 10).



Figure 10 : Localisation des puits domestiques autour du projet (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024)

Les niveaux piézométriques mesurés sont les suivants avec estimation du niveau des plus hautes eaux (NPHE) :

Ouvrage	Profondeur de la nappe d'eau (m/TA)	Battement de la nappe (m)	Profondeur des traces NPHE (m/TA)
P1	3,36	-	-
P2	2,66	0,05	2,61
P3	2,90	0,04	2,86
P4	2,26	0,05	2,21

Tableau 4 : Niveaux piézométrique et NPHE au droit des puits (rapport Solingéo S-2401-067 du 08/03/2024)

En conclusion, le bureau d'étude Solingéo précise que les niveaux mesurés au cours de la réalisation des sondages seront considérés comme des niveaux d'eau exceptionnels à une profondeur moyenne de 2,80 mètres/sol (terrain actuel), soit environ +95,85 m Réf.

Au sens des Eurocodes (codes européens de conception et de calcul des ouvrages), les niveaux à retenir au droit du projet sont les suivants (extrait du rapport Solingéo) :

- le niveau quasi-permanent EB, qui correspond à un niveau « médian » de la nappe, susceptible d'être dépassé pendant 50 % du temps de référence. Le niveau des basses eaux se situe sur le secteur vers la période octobre-novembre-décembre ;
- le niveau EH, qui intervient une seule fois sur le temps de référence. Nous rappelons que sur le secteur d'étude, le niveau des hautes eaux se situerait plutôt vers la période avril-mai-juin ;
- le niveau EE, qui correspond au niveau des eaux exceptionnelles attendu, avec un caractère accidentel.

Au sens des Eurocodes, l'enquête NPHE réalisée permet de conclure sur les niveaux suivants (extrait du rapport Solingéo):

- EB = 93,85 Réf. ;
- EH = EB + battement = 93,85 Réf. + 1,50 = 95,35 Réf. ;
- EE = EH + 0,50 = 95,85 Réf.

4.6. Conclusion

Compte tenu :

- que les puits recensés (au nombre de 4) et les autres éventuels puits, sont tous en amont piézométrique par rapport au projet ;
- de la mesure du niveau statique dans les puits, mesurée entre 2,26 et 3,36 m/sol le 01/13/2024 (période de hautes-eaux) et de la profondeur des traces des NPHE entre 2,21 et 2,86 m/sol ;
- que le piézomètre a été équipé de façon à suivre et le niveau d'équilibre de la nappe de façon mensuelle pendant 1 an ;
- que le risque de rencontrer une nappe d'eau en période exceptionnel à moins de 1 mètre de profondeur par rapport au fond des sépultures est avéré ;
- de la préconisation du Haut Conseil de la Santé Publique (ex Conseil Supérieur d'Hygiène Publique de France – CSHPF) suivante : « ...le fond des fosses ou des caveaux restera, en toutes circonstances, au-dessus du plus haut niveau de la première nappe ; ...les caveaux, même étanches, ne doivent pas être installés directement dans la nappe ».
- du code général des collectivités territoriales (CGCT), qui, dans sa partie réglementaire consacrée à l'aménagement des cimetières, à l'article R. 2223-3, dispose que chaque fosse a une profondeur de 1,5 mètre à 2 mètres et une largeur de 80 centimètres (la profondeur de 1,5 mètre évoquée dans cet article est prévue pour l'inhumation d'un cercueil en pleine terre, et inclut le vide sanitaire de 1 mètre devant être laissé entre le sommet du cercueil et la surface du sol).

La profondeur des fouilles est limitée à 2,0 mètres par rapport au terrain naturel.

Si sur les fouilles réalisées des traces d'hydromorphie¹ sont présentes avant la profondeur de 2,0 mètres, par sécurité, le caveau mis en place pourra être équivalent ou conforme à la norme NF P 98 049.

Si l'inhumation a lieu en plein terre, elle sera limitée à 1,5 mètre de profondeur. Si les traces d'hydromorphie liées aux niveaux hauts de la nappe étaient constatées à moins de 1,5 mètre de profondeur, le caveau serait obligatoirement mis en place et adapté de façon à faciliter la montée de la nappe, sans faire remonter le caveau par la poussée d'Archimède.

Dans le cadre de l'aménagement du cimetière, si le piézomètre peut être conservé, il sera équipé et protégé en tête. S'il ne peut pas être conservé, il est recommandé d'en réaliser un nouveau à l'Ouest (de 6 mètres de profondeur) dans l'espace boisé à l'entrée principale, puis un autre pour l'espace boisé face au colombarium dans la cadre de la phase 1 de l'extension et enfin un troisième au niveau de l'espace bois le plus à l'Est (dans le cadre de la deuxième phase de l'extension). Ces piézomètres seront suivis par les services techniques d'Albias.

¹ L'hydromorphie désigne un ensemble de processus résultants de l'action de l'eau envisagée comme facteur principal d'évolution des sols. Sont considérées comme hydromorphes les sols dont la genèse est dominée par un excès d'eau saturant la totalité des pores, de façon permanente ou temporaire sur la totalité ou la plus grande partie du profil.

5. SYNTHÈSE ET AVIS

Le projet d'extension du cimetière d'Albias ne présente quasiment aucun risque sanitaire en l'absence de puits de particulier à l'aval piézométrique du projet encore moins en l'absence de captage AEP ni de risque pour l'environnement.

Sous réserve des préconisations ci-avant (paragraphe 4.6), je donne un avis positif à ce projet d'extension.

Fait à Ayguesvives le 30 mars 2024

Stéphane HILLAIRET

